



Prélèvement sur mon compte bancaire non autorisé

Par **m1o2i3**, le **20/12/2008** à **15:16**

le crédit agricole a procédé à un virement de mon compte courant sans en avoir reçu l'ordre, neuf cegetel a obtenu du crédit agricole un prélèvement sur mon compte bancaire sans en avoir été autorisé.

quelle est la marche à suivre pour obtenir redressement et dédommagement sachant que je n'ai été avisé de cette opération qu'à réception de mon relevé bancaire.

Par **Patricia**, le **20/12/2008** à **15:43**

Virement OU prélèvement ?

Il est normal qu'une banque ne demande pas l'autorisation à ses clients pour un virement aux comptes. Cette somme est au crédit, donc, disponible.

Dans les deux cas vous avez fourni un RIB aussi bien pour prélèvements que virements et donné votre autorisation.

Par **m1o2i3**, le **21/12/2008** à **22:07**

merci d'avoir répondu, malheureusement je ne comprends rien à la réponse.
la situation est la suivante :

neuf cegetel a obtenu du credit agricole un prélèvement sur mon compte courant alors que je ne leur ai jamais donné d'autorisation, de plus je ne suis pas cliente de neuf cegetel.
d'autre part, le crédit agricole a donc obtempéré alors que je n'ai jamais donné d'ordre.
est-ce normal ???
Merci de me répondre de façon plus explicite.